

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : MDA - Convention de partenariat entre l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapés mentales - ADAPEI63 et la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier

Convention de partenariat entre l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapés mentales - ADAPEI63 et la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Madame la Présidente rappelle que l'ADAPEI63 dispose de trois antennes sur le territoire intercommunal : l'Institut Médico-Educatif (IME) de Chaudier à Peschadoires, la Section Annexe de Centre d'Aide par le Travail (SACAT) de l'Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Chaudier à Peschadoires et le Foyer des Granges - Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM) à Saint Jean d'Heurs.

Depuis l'ouverture du Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier, de nombreuses collaborations ont été mise en place entre les services des trois établissements et les agents du réseau en direction de l'ensemble de publics concernés. Ces collaborations sont de différentes nature, peuvent se dérouler au sein des établissements ou à la Médiathèque Intercommunale. Le nombre d'interventions est variable et il s'équilibre en moyenne à une cinquantaine par an.

Afin d'officialiser cette coopération, il a été souhaité qu'une convention précisant les engagements de chacune des parties puisse être élaborée. Cette convention a pour objet de préciser la nature des collaborations désireuses de favoriser l'accès à la culture des personnes, adolescentes et adultes, déficients intellectuels, sur le territoire intercommunal, via la mise en place d'actions ciblées en direction de ces publics.

Ces interventions ont été désignées ainsi :

- Accueils réguliers en autonomie des différents groupes des trois structures : Emprunts de CD, DVD, jeux, livres, utilisation des ordinateurs, écoute de musique...
- Prêts de ressources spécifiques FAL (Facile à Lire) : ouvrages, lecteurs « Victor stratus » et accompagnement pour réserver des documents audio (format Daisy).
- Mise à disposition de salles pour entretien ou ateliers.
- Ateliers Lecture à voix haute et conte se déroulant soit dans les structures soit à la Médiathèque.
- Participation au dispositif « Classe culturelle » : Rencontre avec auteur et illustrateur et Les Arbres
- Atelier Jeux de société ou numériques.
- Séances de cinéma sur grand écran à l'auditorium de la Médiathèque.
- Ateliers thématiques en lien avec les attentes des éducateurs spécialisés et les propositions possibles des bibliothécaires.
- Participation des agents du Réseau aux événements festifs des trois structures.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à signer cette Convention et tous les documents permettant la mise en œuvre de celle-ci.

AR Prefecture

063-246301097-20220927-20220927_17-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

CCEDA
CC 27/09/2022
(17)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE** la proposition de Madame La Présidente **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente